

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2021

Assistaient à la séance : Mr. B. BECHONNET, Maire ; Mrs C. MARTINAT, A. CHARNET, Adjoints ; Mmes L. DEMAY, F. MORELLO, S. CAFFE, L. CHAULIEU, Mrs Y. GUILLARD, P. GAUME, P. MORET, P. GAUME, F. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE, Conseillers
Absents excusés : S. MECHIN (pouvoir à A. CHARNET), J. RAMBERT (pouvoir à B. BECHONNET), L. VAUDIERE (pouvoir à F. MORELLO)

Le Procès-Verbal du 1^{er} octobre 2021 est à rectifier.
Mme Floriane MORELLO est nommée secrétaire de séance.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le SIVOM Sioule et Bouble lance un schéma directeur d'assainissement collectif sur la commune afin d'obtenir un état des lieux des réseaux d'assainissement collectif et eaux pluviales. La commune d'ESCUROLLES fera partie du comité de pilotage qui sera mis en place. Cette étude est portée par le SIVOM Sioule et Bouble avec des aides financières de 80% de l'Agence Loire Bretagne et du Conseil Départemental de l'Allier. Une délibération sera prise dès réception de la convention financière.

REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE – RHONE - ALPES

Le Maire présente aux conseillers l'estimation définitive du projet de réhabilitation de la salle polyvalente. Le coût prévisionnel de ces travaux s'établit à 590 805.95 H.T. Afin d'élaborer un plan de financement, une demande de subvention doit être effectuée auprès du Conseil Régional. Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de sa politique de soutien à aux collectivités.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tout document s'y rapportant.

DEVIS EIFFAGE

Rue du Creux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise EIFFAGE concernant des travaux de voirie Rue du Creux, d'un montant de 560,00 € H.T. soit 672,00 € T.T.C. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

Chemin de l'Alliat

Concernant les travaux de voirie Chemin de l'Alliat, après étude d'un devis de l'Entreprise EIFFAGE d'un montant de 5 145,00 € H.T. soit 6 174,00 € T.T.C., il a été décidé de ne pas prendre de décision pour l'instant et de voir avec la Mairie de ST PONT.

DEVIS ELAN CITE

Monsieur le Maire fait part d'un devis de l'Entreprise ELAN CITE d'un montant de 1 450,80 € T.T.C. concernant la réparation du panneau lumineux, après discussion, il a été décidé de demander des devis pour une éventuelle location.

DEVIS ENTREPRISE JOURDIL

Dépôt Communal : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise JOURDIL concernant de reprise de ligne dans le dépôt communal, d'un montant de 425,54 € H.T. soit 510,65 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

Station d'Épuration : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise JOURDIL concernant la réfection du tableau électrique à la station d'épuration, d'un montant de 1 013,76 € H.T. soit 1 216,51 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

TAXE D'AMENAGEMENT : ROUTE DE MONTEIGNET

Monsieur le Maire fait part que le taux général sur le territoire de la commune est de 2%, qu'une délibération a été prise le 31 octobre 2011 et une autre le 30 octobre 2015 pour instaurer un taux de 6% sur deux parcelles. Ce taux était justifié par la création de voirie et réseau. A ce jour, la précédente municipalité n'a réalisé aucun travaux (obligation légale au-dessus du seuil de 5%). Toutes les parcelles sont construites et les trois habitations sont en train de payer leur taxe et la contestent vivement du fait de la non-réalisation des travaux. A priori, n'ayant pas été suivie de fait, cette délibération s'avérerait illégale. Donc, il a sollicité l'expertise du contrôle de légalité pour annuler cette délibération et éventuellement rembourser la différence (4%). A ce jour, celui-ci n'a toujours pas répondu. Un point sera fait lors de la prochaine réunion du conseil.

TAXE D'AMENAGEMENT – DELIBERATION PAR SECTEUR INSTAURANT UN TAUX COMPRIS ENTRE 1 ET 5%

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-14 ;

Vu la délibération du 31 octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

Considérant que sur le secteur délimité par le plan joint, **parcelles ZD 290, ZD 291, ZD 292, ZD 293, ZD 294**, la commune devra faire face à des frais de bordures ou autres, permettant l'accès de ces parcelles à la route départementale.

Le conseil municipal décide,

- d'instituer sur le secteur délimité par le plan joint, **sur les parcelles ZD 290, ZD 291, ZD 292, ZD 293, ZD 294**, un taux de **5 %** ;

- d'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie.

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

PROJET DE MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION CENTRE BOURG ET DEMANDE DE SUBVENTION FOND DE CONCOURS ET AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en valeur des communes de la Communauté de communes de Saint Pourçain Sioule Limagne, une aide peut être attribuée pour aider les communes à aménager la circulation dans les centres bourg. Au vu des critères, la commune peut bénéficier du fond de concours fixé pour un montant de 8364 €.

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal, que pour des raisons de sécurité, la vitesse dans le centre bourg doit être réduite et les stationnements gênants empêchés. Vu l'étude de faisabilité élaborée

par l'ATDA, le montant de l'aménagement des dispositifs de sécurité routières du centre bourg d'Escurolles sont estimés à 53 800€ H.T soit 64 560€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser le projet et d'inscrire le montant total des travaux au budget 2022, programme « Aménagement de sécurité Centre Bourg »
- Autorise le Maire à solliciter le fond de concours auprès de la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne d'un montant maximum de 8364 €
- Autorise le Maire à solliciter les amendes de Police
- Approuve le plan de financement

CIRCULATION DANS LE BOURG

Philippe GAUME fait le point sur la réunion de la Commission Circulation avec Judith FOURNIER, Technicienne à l'ATDA, concernant l'étude de faisabilité pour la circulation dans le bourg.

SIVOS : PARTICIPATION DES COMMUNES

A la demande de Bertrand BECHONNET, le Président a réuni les maires du SIVOS pour faire le point sur les répartitions des charges pour chaque commune.

ASSOCIATION ARTISTES ASSOCIES : MANIFESTATION DU 24/07/21

Monsieur MONNET a envoyé un mail à Bertrand BECHONNET lui indiquant que lors de la manifestation du 24 juillet 2021, la Commission Fêtes et Loisirs n'avait pas prévu de repas pour les artistes et il demande également le paiement en tout ou partie des cachets des musiciens, ne pouvant, lui-même, financer une fête de village. Il a été décidé que la Commission Fêtes et Loisirs se réunirait au plus vite pour lui faire une réponse.

DEVIS GTIF : CACES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise GTIF concernant la formation engins de chantier CACES pour les deux agents techniques, d'un montant de 1 600,00 € H.T. soit 1 920,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

DECISION MODIFICATIVE

Restructuration Ecole Maternelle

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313(23)-273 : Constructions	- 49 000,00		
2315(23)-283 : Installation, matériel	49 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

QUESTIONS DIVERSES

- **Repas des Aînés** : Les invitations sont distribuées, les réponses sont à rendre pour le 14 novembre, la Commission Actions Sociales se réunira après cette date pour faire le point.

- *Manifestations de fin d'année* : La Commission Fêtes et Loisirs se réunira rapidement pour discuter des manifestations de fin d'année : arbre de Noël et cartes cadeaux du personnel communal, Vœux du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.